Année académique 2019 - 2020 Catégorie Technique

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B HISTOIRE ET REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION			
Code	TECB3B42COB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Bruno RIZZO** (bruno.rizzo@helha.be) Sabine DRUART (sabine.druart@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les étudiants vont se familiariser avec l'architecture, son histoire et l'évolution des techniques utilisées dans la construction.

Il découvriront ce qu'est le Code du Développement Territorial [CoDT] et dans quel cas l'utiliser.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Choisir et informer**
1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Voir les fiches des activités d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECB3B42COBA	Histoire de l'architecture	30 h / 2 C
TECB3B42COBB	Urbanisme	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TECB3B42COBA	Histoire de l'architecture	20
TECB3B42COBB	Urbanisme	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La cote de l'Unité d'enseignement est calculée sur la moyenne géométrique pondérée des cotes des activités d'apprentissage.

D’autres modalités d’évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l’UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l’étudiant pour accord.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Année académique 2019-2020 Catégorie Technique

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire de l'architecture			
Code	8_TECB3B42COBA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Bruno RIZZO** (bruno.rizzo@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Etude de l'architecture et de son histoire, en décodant les édifices et en déterminant la nature et le style. L'étudiant va ainsi apprendre à regarder l'architecture.
Depuis l'Antiquité à nos jours, les matériaux de construction les plus traditionnels et les diverses manières de les mettre en œuvre seront découverts.
Afin de facilité la lisibilité et la compréhension, le cours d'histoire s'articulera autour d'une ligne du temps, servant de repère dans les grandes époques de l'évolution.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de:
- COMPRENDRE l'architecture et en Décoder le SENS
- Justifier l'appartenance d'un batiment à une époque architecturale
- Analyser un batiment
- Utiliser et définir les termes architecturaux liés à l'histoire de l'architecture

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ligne du temps reprenant les grandes périodes de l'histoire et l'achitecture des bâtiments si attachant.
Travaux de groupe réalisés et présentés en classe.

Démarches d'apprentissage

Notes de cours, notes personnelles, power point, travaux.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Notes de cours, slides et travaux de groupe (étude d'un batiment phare de l'histoire de l'architecture)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présentation orale d'un travail écrit illustrant un batiment phare de l'histoire de l'architecture.

(cotation: 15% pour l'oral, 15% pour le travail écrit)
Examen écrit reprenant le contenu du cours et les travaux présentés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant est en échec et doit repasser l'examen, celui-ci comptera pour la totalité des points, soit 100%. Le travail présenté oralement ne sera pas repris dans la côte.
En cas de cote inférieure ou égale à 7/20 dans l'activité d'aprentissage, la cote globale de l'unité d'enseignement sera de 7/20.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Année académique 2019-2020 Catégorie Technique

Bachelier en construction option : bâtiment

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Urbanisme			
Code	8_TECB3B42COBB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Sabine DRUART** (sabine.druart@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'étudiant doit acquérir des reflexes liés à l'utilisation du CoDT.
Il est donc indispensable de répondre à la question: qu'est ce que le CoDT?
Sur base de cette utilisation, il sera alors plus facile à l'étudiant de visualiser les différents types de permis, d'en connaitre les procédures et ainsi pouvoir l'exploiter sous forme d'exercice.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de:
- utiliséer le CoDT
- justifier les contraintes urbanistiques d'un projet
- gérer une demande de permis d'urbanisme
- analyser un projet et déterminer si il rentre dans les prescriptions

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Présentation du CoDT et de ce qu'il contient
- Qu'est ce qu'un permis? Existe-t-il plusieurs types de permis?
- Exercice de mise en situation avec des contraintes (prescriptions urbanistiques)

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

CoDT
http://spw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/

Supports

CoDT (impression obligatoire), Notes personnelles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit avec une première partie basée sur le théorie (20%) et une seconde sur des excercices (80%).
Lors de la parie exercice, l'étudiant pourra utiliser son CoDT.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas de cote inférieure ou égale à 7/20 dans l'activité d'aprentissage, la cote globale de l'unité d'enseignement sera de 7/20.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).